L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 10 JANVIER 1868 — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION SI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $8, par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $?0 le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 2? cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces ... [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 10 JANVIER.

Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par E. M. Jacobs—à midi, à la Bourse des Négociants des Encanteurs, rue Royale, un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District, entre les rues Craps, Amour, Columbus et Indépendance.

Par S. Guinault—à son magasin d'encan, un lot de meubles.

Par Louis Stern & Bros.,—dans leur salle d'encan, 400 caisses de bottes, souliers et brodequins.

Par Thomas & Spear—dans le Passage de la Bourse, entre Canal et Douane, un cheval, buggy et harnais, et un lot de harnais.

Par Chas. T. Nash—à 10½ heures, sur les lieux, vente péremptoire par ordre du gouvernement des Etats-Unis, de la jolie et bonne maison en briques située au coin des rues Canal et Marais ainsi que tous les meubles, la bibliothèque, piano, tapis, &c.

Par Eugène Tourné—à 10½ heures, au magasin No 95, rue de la Vieille Levée, eau-de-vie française, vin, vermouth, champagne, petits pois, &c.

Par A. Felber—au No 68 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, &c.

Par G. Léaumont—au No 69 de la rue de Chartres, habillements d'hiver, chapeaux et articles de toilette.

Par G. Valeton—sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, épaules vertes, porc, bœuf.

Par Hoffman, Marks & Co—au No 32 de la rue de Chartres, marchandises sèches et lingerie.

Par D. E. Morphy—sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, pieds de cochons, plats côtés, têtes et langues de cochons.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

Attention!—Succession de Dame Céleste Macarty.

Nous appelons l'attention toute particulière des capitalistes et du public sur la grande vente de propriétés de valeur qui doit se faire à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, par le ministère de MM. Thomas & Spear, samedi 11 janvier 1868, à midi. Cette vente étant faite pour opérer un partage entre les héritiers de la succession de Dame Céleste Macarty, est positive et offre aux capitalistes une occasion rare pour un excellent placement. Toutes ces propriétés sont admirablement situées, toujours louées et donnent un excellent revenu. Pour plus de détails, voir avec soin l'annonce: Succession de Dame Céleste Macarty, par Thomas & Spear.

Vente d'une belle résidence et de meubles.—M. Chas T. Nash, encanteur, vendra, aujourd'hui, à 10 heures et demie du matin sur les lieux, par ordre du gouvernement des E.-Unis, cette splendide résidence si favorablement située au coin des rues Canal et Marais, dans le Premier District et connue comme la demeure de Thomas P. May. La maison est bien bâtie avec toutes les dépendances nécessaires sur un terrain parfaitement amélioré. Les meubles, la bibliothèque, piano, tapis, ornements, vins, etc. Tous ces divers articles étant de premier ordre en qualité supérieure seront vendus immédiatement après la vente de l'immeuble. Conditions libérales. Voir annonce.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Demain samedi, on donnera la cinquième représentation du grand opéra fantastique de Gounod, *Faust*, si admirablement interprété par mesdemoiselles Lambelé et Fauschetti, et MM. Damiani, Van Huffeln et Lechevalier, et par l'orchestre et les chœurs, et avec tout l'éclat de mise en scène, de costumes et de décors propres à donner du relief à la partie dramatique de cette œuvre magistrale.

On annonce pour dimanche *Les Misérables*, grand drame en 5 actes de Victor Hugo, tiré du roman du même nom. Cet ouvrage a tout l'attrait du fruit défendu, car il a été interdit par la censure à Paris et il n'a été joué qu'à Bruxelles où il a eu un nombre considérable de représentations consécutives. Un grand nombre de parisiens ont fait une excursion jusqu'à Bruxelles pour aller voir jouer cette pièce, dans laquelle on retrouve les principaux personnages du roman au milieu des épisodes les plus émouvants.

MADAME RISTORI.—M. de Vivo, agent de la célèbre tragédienne, madame Ristori, s'est embarqué hier pour la Havane, afin d'y conclure les arrangements nécessaires pour une série de représentations que madame Ristori et sa troupe doivent y donner avant de venir de nouveau se faire applaudir par notre public. Ce n'est que dans la seconde quinzaine de mars que l'éminente artiste arrivera à la Nouvelle-Orléans. Il est probable qu'elle donnera quelques représentations au Théâtre de l'Opéra, et qu'elle y jouera en français, avec le concours des artistes de ce théâtre, la *Béatrice* de Legouvé. Elle jouera en italien la tragédie de *Marie Antoinette*, qui a été écrite exprès pour elle.

Nous avons eu le plaisir de recevoir hier la visite de M. Ch. Lasalle, propriétaire-éditeur du *Courrier des Etats Unis*, qui est arrivé dans notre ville, il y a deux jours. M. Lasalle a dû partir hier soir pour la Havane, où l'appellent ses intérêts d'affaires. A son retour il doit s'arrêter de nouveau quelques jours à la Nouvelle-Orléans avant de repartir pour New-York.

Revue Européenne.

FRANCE.

La discussion du projet de loi *sur le recrutement de l'armée et l'organisation de la garde nationale mobile* a commencé au Corps Législatif. On a remarqué que le texte, amendé par la commission, d'accord avec le gouvernement et le conseil d'Etat, ne se sert plus du mot de *réorganisation* de l'armée, mot qui se trouvait dans le projet primitif, et qui semblait peu respectueux, tendant à faire supposer que notre armée était désorganisée et avait besoin d'une refonte complète. On sait aussi que, tandis que le projet primitif se proposait surtout de faire une œuvre différente de celle de la loi de 1832, le projet amendé semble au contraire prendre à tâche de conserver de cette loi, qui nous a donné nos armées d'Afrique, de Crimée et d'Italie, tout ce qu'il est possible d'en conserver dans les circonstances actuelles.

La loi nouvelle soulève de nombreuses questions, elle touche à tous les intérêts, et il en résulte que, dans la discussion, chaque orateur, suivant la nature de son esprit ou de ses études, envisage la loi par un de ses côtés à l'exclusion presque absolue de tout autre. La grave question du mariage a été le fond de la discussion du premier orateur, M. Jules Simon. C'est, en effet, le point important si l'on envisage la loi dans son caractère social. Dans toutes ses parties, elle fait brèche l'autorisation du mariage pour les soldats dans la réserve ou dans les armées. La concession des vingt quatre ou trente derniers mois est évidemment faite à regret. Le gouvernement l'a accordé parce qu'elle porte sur un nombre minime de soldats, qu'on peut faire marier sans grand dommage.

M. Jules Simon, avec une incontestable autorité et une grande élévation de pensée, a pris l'ensemble de la loi corps à corps, et lui a demandé compte de ses effets. Cette argumentation ne s'adresse pas à la loi actuelle, et c'est là son défaut; elle est la critique de toutes les lois militaires. Oui, la moralité publique souffre de ce célibat infligé chaque année à 100,000 hommes des plus aptes au mariage; oui, la société souffre dans son développement par la diminution des naissances légitimes, dans sa moralité par l'accroissement des naissances illégitimes. Elle souffre encore dans sa force physique, parce que les exemptés, en grand nombre infirmes, contractent seuls mariage, et transmettent leurs faiblesses et leurs infirmités.

Le discours de M. Jérôme David a été très applaudi par la majorité, et il ne manque pas de mérite. Il est d'ailleurs deux points sur lesquels nous sommes d'accord avec M. David. Nous ne sommes pas éloignés de reconnaître avec lui qu'on n'improvise pas une armée, et que, le métier de soldat étant un métier comme un autre, il est assez difficile de le pratiquer convenablement si on ne l'a pas appris. En second lieu, nous voyons avec plaisir que M. Jérôme David croit avec la gauche démocratique que le remplacement doit être interdit d'une manière absolue dans la garde nationale mobile. Cela est de toute évidence: la garde nationale mobile ne devant être employée qu'en cas de guerre défensive, pour la défense des places fortes et du territoire, nul n'a le droit de se soustraire à l'obligation d'en faire partie.

M. La Tour-du-Moulin a plaidé, contre M. Jérôme David, la cause des volontaires. Cette thèse peut, en effet, être défendue, à la condition qu'on reconnaisse la nécessité d'un cadre permanent, où les jeunes soldats puissent recevoir immédiatement l'instruction et l'exemple. Il a critiqué le projet de loi comme incomplet, et comme apportant un trouble inutile dans l'organisation de 1832, puisqu'on ne voulait pas aller jusqu'au système démocratique.

Les considérations politiques, par lesquelles il a terminé son discours, seront approuvées par tous les gens sensés; et plus d'un gouvernement pourrait faire son profit de la citation de Tacite, relative *aux amis du premier degré*: "Les pires ennemis, ce sont les approbateurs systématiques."

M. Jules Favre est le seul qui, d'après le *Moniteur*, ait voté contre le projet de loi relatif à une cession de terrains faite par l'Etat à la ville de Metz pour construire une manufacture de tabacs. Ce nouvel établissement est destiné surtout à occuper un grand nombre de familles ouvrières, hommes et femmes.

Les députés se sont réunis dans les bureaux pour délibérer sur les trois demandes d'interpellations: La première, relative aux finances de la ville de Paris.

La deuxième ayant pour objet de demander au gouvernement des éclaircissements sur l'omission, dans les documents diplomatiques communiqués au corps législatif, de certaines pièces contenues et publiées dans le Livre Vert italien.

Enfin, la troisième, portant sur l'ordre donné fréquemment par le ministère de l'intérieur de ne pas laisser distribuer les journaux étrangers, notamment les journaux allemands et italiens.

Les trois interprétations ont été repoussées. Celle relative aux documents diplomatiques contenus dans le *Livre Vert*, et celle concernant l'interdiction des journaux allemands et italiens, ont été repoussées par tous les bureaux. La demande d'interpellation sur les finances de la ville de Paris a été rejetée par huit bureaux sur neuf. Le 5e seul a émis un avis favorable.

Il est désormais incontestable que les radicaux de la chambre ont l'intention de combattre de toutes leurs forces, la réélection de M. Thiers à Paris.

Quant à l'intention qu'un journal leur prête de demander à M. de La Valette de quitter le sénat et de se laisser porter par eux contre M. Thiers, en qualité de partisan de l'unité italienne, nous avons à peine besoin de dire qu'elle dépasse les bornes de l'invraisemblance.

Quelques signes de vie politique se sont, paraît-il, manifestés au sein du Sénat. Ces symptômes funestes ont immédiatement déterminé la formation d'une Arcadie sénatoriale. Nous en trouvons la nouvelle dans la *Patrie*, qui annonce avec une visible satisfaction qu'un groupe "pondérateur" est en train de se constituer pour faire contre poids à ces fâcheuses tendances. Une conférence préparatoire aurait déjà eu lieu.

ITALIE.

Au Parlement italien, M. Rattazzi a parlé. Il a consacré la plus grande partie de son discours à prouver qu'il n'avait en rien favorisé l'entreprise des garibaldiens dans l'Etat pontifical; il s'est plaint des attaques dirigées à ce sujet contre lui par le cabinet, et lui a reproché d'avoir tenu sous le boisseau les dépêches et autres documents qui auraient manifesté au grand jour son attitude vis-à-vis du parti de l'action.

Il ne dissimule pas la résolution qu'il avait prise d'intervenir dans l'Etat pontifical et d'occuper Rome, mais cette intervention, ajoute-t-il, n'avait pas pour but de vider la question romaine. Il se proposait uniquement de sauvegarder du même coup le droit et l'indépendance spirituelle du souverain pontife.

Quant à l'intervention française, il n'en voulait à aucun prix; il blâme ses successeurs de n'avoir pas protesté avec énergie contre l'envoi d'une armée étrangère sur le territoire ecclésiastique et proteste contre l'intention qu'on lui a faussement attribuée d'avoir désiré et même demandé une intervention commune.

Cette intervention lui paraissait, au contraire, éminemment dangereuse; elle aurait eu pour résultat de consacrer le droit d'intervention de la France, et M. Rattazzi invite, en quelque sorte, le cabinet d'avoir à déclarer que le ministère français a commis une erreur, en affirmant que cette proposition lui avait été faite par M. Nigra.

La réponse de M. Menabrea est fort importante. Le chef du cabinet ne fait aucune concession sur les principes. Le *dominium* de l'Italie s'étend sur la Péninsule tout entière. La ville des papes en fait partie, comme la ville des doges, et le gouvernement qui tient ses titres du vote de 1861 qui a proclamé Rome capitale.

Mais quels moyens convient-il d'employer, quelle route faut-il suivre pour faire siéger au Capitole le parlement qui délibère maintenant à Florence?

Le président du conseil a sur ce point délicat une opinion bien arrêtée, une volonté ferme. Il ne trouvera pas pour l'exprimer devant la Chambre; il va au contraire droit au but.

L'Italie, suivant lui, ne doit conquérir la Ville-Eternelle que par des moyens moraux, en enveloppant dans la même réprobation la fraude et la violence. Le garibaldisme a donc fait son temps, le général Menabrea le déclare en propres termes, et, pour qu'il n'y ait aucun doute sur ses intentions, il joint à ce bon programme, il repousse d'avance tout compromis; il ne veut pas qu'on le tolère; il met la chambre en demeure et exige qu'elle approuve ou qu'elle désapprouve sa politique par un vote formel, prêt, dans le premier cas, à consacrer toute son énergie à la réorganisation du pays, et, dans le second cas, à abandonner à d'autres la direction des affaires.

M. Menabrea est entré en même temps dans le détail de son programme.

Il est persuadé que la solution de la question romaine n'est qu'une affaire de temps, et que Rome sera obligée, par la force des choses, de prendre elle-même les devants et de demander le concours du gouvernement italien.

La chambre des députés de Florence a voté, et sans attendre la fin du discours de M. Menabrea, un crédit de 6,620,000 francs pour la transformation des armes portatives.

On affirme que deux navires prussiens sont entrés dans le port de Gênes, chargés de 45 mille fusils à aiguille achetés par le gouvernement italien dans les fabriques prussiennes.

A Rome, au palais Farnèse, ont eu lieu dans ces derniers temps de fréquentes réunions des partisans de la famille des Bourbons, sous la présidence du marquis Antonio Ullon. On mande que le pape a été saisi d'un léger étourdissement le 10, pendant qu'il disait sa messe à la chapelle Sixtine.

Autres Nouvelles.

LE VOTE DU PARLEMENT ITALIEN.

La discussion de la loi sur l'armée.

DÉCLARATION IMPORTANTE DE M. ROUHER.

Nous avons reçu hier soir d'autres journaux de Paris allant jusqu'au 24 décembre au soir.

On s'était fort ému à Paris du vote du Parlement italien défavorable au ministère Menabrea, mais le télégraphe nous a appris depuis que le général Menabrea était resté à la tête du cabinet. Ce vote n'a donc plus la même importance. Voici néanmoins la dépêche qui rendait compte de cette fameuse séance.

Florence, 22 décembre, 6 h. 35 soir.

M. Dondes Reggio propose à la Chambre de déclarer Rome capitale du monde catholique.

MM. Mellana et Oliva prétendent qu'en maintenant le vote de Rome capitale, on formule un vote de défiance envers le ministère.

M. Ostiglia développe son ordre du jour.

M. Bargoni développe le sien, qui est conçu dans un sens conciliateur.

Cet ordre du jour, qui porte les signatures de MM. Mordini, Depretis, etc, demande, entre autres choses, qu'on suspende toute négociation sur la question romaine, qui pourrait léser la dignité de l'Etat.

M. Bargoni dit que plusieurs de ses amis proposent de former un groupe politique étranger aux luttes violentes des partis, et qu'ils espèrent trouver beaucoup d'adhérents.

Plusieurs députés retirent leur proposition, d'autres renoncent à les développer.

Le général Menabrea demande de nouveau un vote explicite.

Il déclare accepter un ordre du jour, signé par cinq députés, et conçu en ces termes:

"La Chambre prenant acte de la déclaration du ministère qu'il veut conserver intact le programme national acclamant Rome capitale de l'Italie, déclare qu'on ait voulu réaliser ce programme par des moyens contraires aux lois de l'Etat et au vote du Parlement, et, convaincue que dans le respect des lois est la garantie de la liberté et de l'unité italiennes, approuve la conduite du ministère et passe à l'ordre du jour."

La Chambre repousse cet ordre du jour, au scrutin nominal, par 201 voix contre 199. Huit députés s'abstiennent de voter.

Nous lisons dans la *France* du 23 décembre.

M. de Goltz, ambassadeur de Prusse, a eu ce matin une longue conférence avec M. de Moustier au ministère des affaires étrangères.

On croit que cette entrevue avait pour objet la résolution si grave que vient de prendre le Parlement italien au sujet de l'ordre du jour appuyé par le général Menabrea.

Le télégraphe nous a annoncé que les candidats du gouvernement avaient été battus dans des élections à Tours et à Amiens. Ces défaites auront eu lieu par suite d'un scrutin de ballottage, car nous lisons dans la *Patrie* du 24 décembre:

Voici le résultat des opérations électorales pour l'élection d'un député dans le département d'Indre-et-Loire et de la Somme.

Indre-et-Loire.

MM.	Voix.
Gouin fils, candidat gouvernemental..	9,586
Hussard	5,143
Rivière	4,039
De Flavigny	1,077

Cette opération est sans résultat. 400 suffrages ont manqué à M. Gouin pour être élu. On devra procéder à un scrutin de ballottage.

Somme.

MM.	Voix.
Villemant, candidat de l'administration..	10,069
D Estourmel	9,211
Cordier	4,899

Cette opération est également sans résultat. Il y aura lieu de procéder à un second tour de scrutin.

Nous empruntons à la *France* le résumé de la séance du Corps Législatif du 21, dans laquelle s'est terminée la discussion générale du projet de loi sur l'armée. La Chambre a repris dans la séance du 22 la discussion des articles du projet.

La séance d'hier a été remplie par la fin du discours de M. Magnin, un discours important de M. Gressier, rapporteur de la loi, au nom de la commission, une vive attaque de M. Picard, et une déclaration de M. le ministre d'Etat, provoquée par M. Jules Favre.

Nous parlerons plus loin de cet incident qui a été le fait caractéristique de la séance et qui est destiné à avoir un légitime retentissement dans le pays.

M. Magnin a repris, avec des développements nouveaux, la thèse des orateurs qui combattent le projet de loi. L'honorable député insiste sur l'aggravation des charges qu'il impose. En frappant le mouvement progressif de la population, en altérant le principe même de la production et du travail, on n'augmentera, d'après M. Magnin, la puissance militaire de la France dans le présent qu'au préjudice de sa puissance dans l'avenir. M. Magnin a surtout appelé l'attention sur les dépenses que le nouveau système exigera et qui sont, à son avis, de nature à troubler fâcheusement les conditions de nos finances. S'il faut en croire les calculs de l'honorable orateur, le chiffre annuel de nos charges militaires dépassera, en effet, 1,200 millions.

Quant à l'efficacité de la loi proposée, M. Magnin fait observer qu'elle ne peut servir sous aucun rapport l'action actuelle de notre politique à l'étranger, puisqu'elle ne nous donnera qu'au bout de plusieurs années l'effectif qu'elle a pour but de constituer; tandis qu'elle est à l'extérieur une cause de préoccupations et d'inquiétudes qui peuvent amener des complications graves, et elle entretient à l'intérieur un malaise qui paralyse tout le mouvement de la prospérité publique.

M. Gressier, rapporteur, a défendu les conclusions de la commission avec beaucoup de netteté et d'énergie. Son discours est le complément du remarquable rapport qu'il a fait sur cette grande question d'intérêt national.

L'honorable rapporteur expose que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que l'insuffisance des forces militaires de la France s'est révélée. Il affirme que si, deux fois déjà, dans les grandes guerres que le second Empire a soutenues en Europe, il a fallu s'arrêter avant l'œuvre accomplie, c'est que nous n'avions pas les forces nécessaires pour faire face à toutes les éventualités. M. Gressier a ajouté plus loin dans son discours que le "mot de tous les accidents survenus en Europe, c'est que la France n'avait pas à sa disposition des forces suffisantes." C'est donc pour fortifier l'action de notre pays dans toutes les grandes questions européennes qu'il faut lui donner le moyen d'appuyer sa politique sur la puissance permanente de son organisation militaire.

M. Gressier a dit, à cette occasion, une parole qui a excité une vive émotion dans l'assemblée et qui montre à quel point il est préoccupé de la situation générale: "Quand l'équilibre a été rompu, s'est-il écrié, il faut le reformer. Or, il ne se reformera ni par l'accord des peuples ni même par l'effort des conférences. Il se formera par les résultats d'une guerre."

Est-ce donc la guerre prochaine qu'a prédite ainsi le rapporteur de la loi sur l'armée? M. Gressier a protesté contre cette interprétation; mais elle a dominé évidemment son discours, où il a pris surtout à tâche d'établir que le système proposé n'augmentera nullement les charges de l'impôt militaire, et qu'il permettra au contraire de les alléger en réduisant probablement de 100,000 à 80,000 hommes le chiffre du contingent annuel.

Il faut noter ici que la commission est en désaccord avec le gouvernement sur les dispositions relatives à l'instruction de la garde nationale mobile. La commission demandeque cette instruction se fasse sans déplacement, tandis que le projet exige huit jours d'exercice consécutifs au chef-lieu d'arrondissement. M. Gressier, au nom de la commission, a maintenu l'amendement qu'elle a proposé dans ce but et qui a été repoussé par le conseil d'Etat.

Il faut signaler également une observation de M. Louvet qui, au nom de la minorité de la commission, minorité de 8 contre 10, s'est réservé de combattre, lors de la discussion de l'article 1er, la disposition qui porte à neuf ans la durée du service.

M. Ernest Picard, qui a pris la parole après M. Gressier, a développé la doctrine démocratique de la nation armée. Tout citoyen est soldat; une armée permanente est une erreur ruineuse; quand la patrie est en danger, tout le monde doit prendre les armes. Tout système qui consiste à mettre en disponibilité dans les mains du pouvoir exécutif, un nombre considérable d'hommes est un système détestable. En dehors de ce point de vue théorique, M. Picard a développé contre la loi les divers arguments présentés par l'opposition.

La clôture, demandée après ce discours, allait être prononcée lorsque, sur une interpellation de M. Jules Favre demandant au gouvernement de s'expliquer sur les paroles du rapporteur de la commission que nous avons signalées plus haut. M. le ministre d'Etat a été amené à faire des déclarations d'une grande importance.

Voici la teneur de ces déclarations:

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat. — Le gouvernement, en ce qui le concerne, ne voit aucun inconvénient à la clôture de la discussion générale. Il aura, à propos de l'article 1er, une occasion naturelle de répondre aux critiques dirigées contre sa politique; et il le fera, vous ne pouvez en douter.

Cependant l'honorable M. Jules Favre, dans la courte observation qu'il vient de présenter, vous a dit que certaines allégations produites dans cette discussion étaient de nature à porter l'inquiétude dans le pays.

Si l'honorable M. Jules Favre a voulu faire allusion à l'idée que le projet de loi que vous est soumis était l'indice du désir ou de la volonté d'une guerre prochaine, dès à présent je n'hésite pas à protester de la manière la plus énergique, contre une semblable interprétation. (Très bien! très bien!)

Je ne veux pas, à cette heure avancée, me livrer à une discussion; mais je puis affirmer que, dans la pensée du gouvernement, le projet de loi correspond à un intérêt et à des besoins permanents, et n'est nullement le résultat de préoccupations passagères. Il me suffit pour le démontrer de dire un mot:

Si nous avions eu pour but de trouver dans la loi qui vous est soumise des forces immédiatement disponibles, nous vous aurions demandé une élévation considérable du contingent, comme une nécessité née de la prévision d'un danger public. (Très bien!)

En vous proposant la prolongation de la durée du service, nous avons eu la pensée de développer d'une manière lente, graduelle, prudente, les forces militaires du pays, et non de réaliser, par un besoin immédiat et prochain, des ressources de guerre que le projet de loi que nous soumettons n'aurait nullement et, en aucune façon, être susceptible de nous donner.

Il faut donc discuter cette loi avec toute la sérénité d'idées qu'elle comporte. Je le répète, il s'agit d'un intérêt permanent sur lequel nous appelons l'appréciation du Corps législatif; c'est à lui de juger si les questions sur lesquelles il a à se prononcer sont sérieuses et doivent recevoir les solutions proposées par le projet de loi.

Mais écartons, d'une manière absolue, les préoccupations qui ont été trop longtemps répandues dans le pays, et contre lesquelles le discours du trône a protesté avec vivacité et énergie. Non, messieurs, le gouvernement n'est en aucune façon dirigé par la moindre prévision d'une guerre voisine ou prochaine, il n'a vu qu'un intérêt considérable, qui est la somme de tous les intérêts civils, industriels, commerciaux, économiques du pays et qui est le plus puissant secret de la protection de l'indépendance de la patrie. (Très bien! très bien!)

Voilà tout l'intérêt de la loi. (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

Décision du général commandant sur l'enregistrement des votants au Texas et en Louisiane.

Par ordre du général commandant du 5e district militaire, M. W. C. Mitchell, lieutenant colonel breveté, secrétaire pour les affaires civiles, vient d'adresser la missive suivante à l'Hon. John Hancock, Austin (Texas), sous la date du 28 décembre, de la Nouvelle-Orléans.

Monsieur, — Je suis chargé par le général commandant de vous accuser réception de votre lettre du 23 courant, dans laquelle vous dites:

1o. Que les bureaux d'enregistreurs du Texas ont regardé comme une raison d'exclusion d'avoir agi comme surveillant d'une route publique, comme député, ou d'avoir exécuté un service ou un travail, bien que n'étant pas astreint à un serment, pour tout agent dont l'office était mentionné parmi les offices dans certaines instructions sous lesquelles les bureaux d'enregistrement dans l'Etat ont agi, instructions dont vous donnez copie.

2o. Que quelques-uns de ceux qui n'étaient pas atteints par des disqualifications ont été rejetés parce qu'ils avaient été volontaires au service confédéré;

3o. Que les immigrants au Texas, d'autres Etats engagés dans la rébellion, comme classe, ont été exclus de l'enregistrement;

4o. Que les affranchis ont été enregistrés avec fort peu d'égard pour l'âge, quelques-uns étant connus comme ayant été inscrits bien qu'ils n'eussent pas 21 ans, et beaucoup ayant été rapportés comme ayant été inscrits à l'âge seulement de 17, 18 et 19 ans.

Et vous appelez l'attention du commandant du 5e District militaire sur ces faits afin qu'il y soit remédié.

Sans exprimer mon opinion sur les questions particulières soulevées dans votre lettre, je suis requis par le général commandant de dire:

Premièrement.— Qu'aucun bureau d'enregistreurs ne pouvait admettre à l'enregistrement en vertu des actes du Congrès, ceux qui ne prêtaient pas le serment prescrit dans la 1ère section, de l'acte du 23 mars 1867.

Secondement.—Que l'acte du Congrès du 23 mars 1867, déclare que le serment prescrit dans la 1ère section, ne sera pas concluant sur cette question et qu'aucune personne ne sera inscrite que lorsque le bureau aura déclaré qu'elle y a droit, et donne pouvoir spécial aux dits bureaux d'interroger sous serment, etc., toute personne relativement aux qualifications de toute personne demandant l'inscription, etc. Voyez la sect. 5, de l'acte du 23 juillet 1867.

3o. Que le même acte, dans la section sixième, déclare aussi que les mots "fonctionnaire exécutif ou judiciaire dans tout Etat" mentionnés dans ledit serment seront interprétés de façon à embrasser tous les fonctionnaires civils créés par la loi pour l'administration de toute loi générale d'un Etat, ou pour l'administration de la justice; de façon que les surveillants de routes publiques sont indubitablement des fonctionnaires dans le sens de l'acte.

Il résulte donc, nécessairement, de ces actes que les Euregistreurs, après qu'une personne demandant à être enregistrée a en prêté le serment prescrit, étaient libres, d'examiner et d'interroger qui que ce fût, sous serment, concernant les titres et qualités de la personne demandant à être enregistrée, et ensuite, de décider, d'après les témoignages donnés, sur le droit de la partie à être enregistrée.

Le mode de procéder pour l'enregistrement de ceux qui avaient droit à voter, tel qu'il est décrit par vous, était conforme aux instructions des différents actes du Congrès, ce sujet, et le Commandant ne peut en conséquence annuler l'enregistrement. Il ne peut davantage, sans violer les principes reconnus jusqu'ici comme obligatoires dans l'administration de toutes les affaires publiques, être mis en demeure de prendre aucune décision sur l'enregistrement des votants fait au Texas, sur la suggestion d'erreurs de jugement qui auraient été commises par les bureaux d'enregistreurs, dans l'accomplissement des devoirs qui leur sont imposés, quelque nombreuses que ces erreurs aient pu être.

Les différents bureaux d'enregistreurs étaient des corps ayant des pouvoirs judiciaires limités, et leurs décisions sont finales dans tous les cas qui rentrent dans leur juridiction, comme celles des Cours ordinaires, à moins qu'il n'y ait appel des décisions, dans des cas individuels, en vue d'en obtenir la révision par l'autorité supérieure compétente. Bien qu'il y ait pu y avoir de grands abus dans l'enregistrement des votants, aussi bien au Texas qu'en Louisiane, sous l'empire des actes en question, il ne peut être redressés par l'exercice d'aucune autorité dont est revêtu le commandant du district.

Le Caucasien. — Tel est le nouveau nom sous lequel va rouvrir dans quelques jours l'établissement du Caucasien, situé rue Dryades No 14, et qui sera désormais exploité par MM. A. Mannessier et O. Bottero. Ces messieurs ne négligeront rien pour rendre leur établissement digne du public caucasien dont ils sollicitent le patronage.

Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Désordres au Texas.

Conventions démocratiques de l'Ohio et de l'Indiana.

Emeute à Nashville.

Deux nègres tués.

Le bill de vacance soutenu au Sénat par Morton.

Opposition de Frelinghuysen.

Le général Hancock dénoncé comme obstacle à la reconstruction.

Triple tragédie dans le Tennessee.

Conséquences redoutées.

Banqueroute à Richmond.

Le général Meade en Georgie.

Londres, 9—Le *Times* dit que les Anglais sont encore à Senafe. Pas de maladie. Les indigènes continuent à se montrer bienveillants.

Le nouveau cabinet du Portugal favorise la collection des taxes.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 9 au soir—Consolidés sans changement. Bons en hausse de 1/8.

Paris, 9—Il y a plus de confiance à la Bourse et les rentes montent.

Liverpool, 9 au soir—Un peu plus d'affaires en coton, bien que les prix aient baissé de 1/8. Upland, 7 1/8, dans le port; à venir 6 7/8. Vendu aujourd'hui 10,000 balles. Céréales calmes. Provisions plus fermes.

Londres, 9—Les espèces ont légèrement augmenté à la banque d'Angleterre.

La Havane, 8—Des avis récents d'Haïti disent que Salnave s'avance contre Santo Domingo avec une force considérable. Les rebelles paraissent recruter beaucoup de partisans.

Les commissaires américains sont arrivés à St-Thomas à bord du steamer Mississippi. Le vote du peuple pour la cession devait avoir lieu le 8 janvier à St-Thomas et à St Johns le 9.

La barque Fanny Eesler est arrivée à Kingston le 4 du courant avec des avaries. Elle a une cargaison de sel, de Gibraltar pour la Nouvelle-Orléans.

New York, 9—Le steamer Rising Star est arrivé. Il n'apporte aucune nouvelle intéressante de l'Isthme ni de l'Amérique Centrale. La récolte de blé au Chili est plus considérable qu'on ne l'avait vu depuis nombre d'années.

Dans le nord du Pérou, un sérieux engagement a eu lieu entre les forces du gouvernement et les révolutionnaires, près de Chilago, le 14 décembre. Le combat s'est prolongé le 14 et durait encore quand le steamer est parti.

Washington, 9—SÉNAT—Un mémoire demande une allocation pour les affranchis du district de Colombie et aussi le suffrage des femmes pour le district.

Cinq mille ouvriers demandent à être exemptés de la taxe.

Une pétition de la convention constitutionnelle de l'Alabama demandent la révocation du gouverneur Patton pour incapacités politiques.

Morton appelle sa résolution chargeant le comité judiciaire de rapporter un bill abrogeant les gouvernements actuels dans les Etats rebelles et leur substituant d'autres gouvernements.

Frelinghuysen propose d'amender de manière à mettre le rapport sur le bill à la discrétion du comité judiciaire.

Morton veut connaître directement l'opinion du Sénat sur la question. Il est grand temps, dit-il, que le Congrès définisse sa position en termes qui ne laissent rien à l'équivoque sur ce sujet. Selon lui, l'état de choses maintenant existant dans ces communautés rebelles n'a jamais été plus alarmant. Le Congrès a déclaré le 2 mars dernier que les gouvernements dans ces Etats étaient illégaux, n'offrant pas les garanties convenables pour la vie et les biens, et à cette époque le Congrès institua un contrôle militaire devant durer jusqu'au moment où des gouvernements légaux seraient établis. Aujourd'hui, l'autorité militaire qu'il avait élevée, entrave l'opération de la loi dans quelques Etats et soutient les gouvernements illégaux et non autorisés.

M. Morton passe au secrétaire les actes de mars et de juillet afin qu'il en donne lecture; puis l'ordre No 1 du général Hancock, où l'autorité civile est déclarée suprême.

Il semble que le général Hancock, dans son ordre, non seulement défie le pouvoir du Congrès, mais nullifie entièrement et refuse d'exécuter ses lois. Comme le général Hancock a bravé directement le Congrès des E. U. on se demande qui sera le [illegible]. Il reconnaît l'autorité des tribunaux civils organisés par les mêmes gouvernements d'Etat que le Congrès a déclarés illégaux. Il y a danger que l'œuvre de reconstruction échoue par le pouvoir militaire même que le Congrès a créé pour y aider. Dans cette crise, il appartient au Congrès de gouvernement. Il appartient au Congrès de proclamer immédiatement ce qu'il veut faire. Bien que dans les actes de mars et de juillet ces gouvernements aient été déclarés illégaux, le Congrès n'avait pas voulu, dans l'exercice de son pouvoir, en finir avec ces gouvernements et les établir entièrement sur un nouveau pied.

M. Frelinghuysen ne veut s'opposer à aucune des expériences proposées par le sénateur, mais il pense qu'il est juste que le Sénat ait quelque confiance dans le jugement du comité.

L'expiration de la séance du matin termine le débat, et le bill de la Chambre pour suspendre toute contraction ultérieure de la circulation est discuté jusqu'au moment où le Sénat entre en séance exécutive.

CHAMBRE. — Des résolutions demandant la mise en liberté du Père McMahon et de plusieurs autres Féniens, sont adoptées.

Le bill empêchant les fraudes sur le whisky, revenu du Sénat avec un amendement, est discuté jusqu'au moment où la Chambre s'ajourne.

Washington, 9—Le Sénat a rejeté la nomination d'Edmund Cooper, comme assistant secrétaire du Trésor et L. D. Evans, comme collecteur du 1ne District, du Texas.

Le gouvernement a payé à Pierpont $5,000 et à Riddle $3,000 pour avoir poursuivi Surratt.

Le Revenu de l'Intérieur a reçu aujourd'hui $234,000.

Oscar Minor a été confirmé comme collecteur pour le district du Texas.

Galveston, 9—Un meeting de républicains à Marshall, Texas, le 31 décembre, a été dispersé par un attroupement qui a tiré plusieurs fois sur le juge Caldwell, l'orateur de circonstance. Le juge a été forcé de se réfugier aux quartiers du poste. Les perturbateurs ont été arrêtés par les autorités militaires et ensuite remis aux autorités civiles par ordre du général Hancock et relâchés sur caution.

James Johnson, un neveu du Président, a été condamné à une amende de $10 par la cour de police ici, ce matin, pour assaut et batterie.

Indianapolis, 9—La convention d'Etat démocratique a nommé Hendricks pour la place de gouverneur et adopté des résolutions qui demandent l'abolition des banques nationales; le rappel des lois iniques sur le tarif; qui s'opposent au suffrage nègre, endossent la politique de reconstruction du président Johnson; complimentent le général Hancock et recommandent Pendleton à la convention nationale pour la présidence.

Columbus, 9—La convention démocratique d'Etat de l'Ohio a nommé Pendleton pour la présidence et adopté des résolutions qui condamnent les usurpations congressionnelles, s'opposent au suffrage nègre, demandent que les bons soient taxés et payés en greenbacks et que les citoyens nés à l'étranger soient protégés.

Nashville, 9—Il y a eu une émeute entre les noirs et les blancs à Pulaski. Deux nègres ont été tués et cinq blessés, et un blanc a été gravement blessé. On redoute d'autres désordres.

Jackson, 9—La convention a fixé les heures des séances de 10 A. M. à 2 P. M. Beaucoup de discussion sur des matières de peu d'importance. Rien d'un intérêt général. Ajournée.

Memphis, 9 — A Dyerburg, aujourd'hui, le shérif Parkington a voulu arrêter un vieillard nommé Duncan. Duncan a tiré sur le shérif et lui a enlevé le pouce. Le fils du shérif a tué Duncan; le fils de Duncan a tué le fils du shérif et le shérif a tué le fils de Duncan. Il règne une grande agitation et l'on craint que des troubles sérieux ne surgissent du large cercle de parents des parties.

Wheeling, Va, 9—La convention démocratique d'Etat se prononce pour la taxe sur les bons; pour la substitution des greenbacks comme circulation nationale et demande la présentation de Pendleton pour la présidence.

Richmond, 9—Harrison, Golden & Opperton, grande maison de banque, ont suspendu leurs paiements aujourd'hui. Les dépôts faits entre leurs mains seront payés.

Richmond, 9—La séance du matin a été prise par Hunnicutt pour se défendre contre les attaques des conservateurs. Une interruption véhémente a eu lieu à propos d'une allégation de trahison lancée contre le sénateur Hunter, allégation traitée de mensonge par un membre conservateur. Ajournement jusqu'au soir.

La convention a adopté ce soir 17 sections du bill des droits civils, toutes semblables à un ancien bill, à l'exception d'un amendement qui biffe le mot douze et fixant le nombre de membres qui doivent composer le juri et un autre donnant à toute personne le droit de dire où d'écrire ses sentiments sous sa propre responsabilité.

Atlanta, 9—Le comité nommé pour se rendre auprès du général Meade a rapporté que le général donnait à la convention l'assurance qu'il userait de tous les pouvoirs à lui conférés en vertu des actes de reconstruction pour restaurer, le plus tôt possible, la Georgie dans tous ses droits dans l'Union.

Sur la question des sièges, la convention a adopté une résolution suivant laquelle la proclamation du général Pope est concluante quant aux votes, les listes des votants et les retours d'élection et les personnes élues.

Le comité de secours a rapporté un amendement interdisant pour toujours l'action légale sur tout contrat antérieur de date au 1er juin 1865.

Burlington, 9—L'évêque Hopkins est mort.

Harrisburg, 9—Pas d'organisation encore.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

Charleston, 9—Coton actif, mais sans changement. Vendu 1,200 balles. Reçu 1,300. Middling 15 1/2. Reçu pour la semaine 6,354 balles. Exporté 8,112 dont 1,668 pour l'Angleterre, 1,940 pour le continent et 4501 pour le cabotage. Stock 18,785.

New York, 9—Argent facile. Prêts sur demande à 6 avec une grande activité. Peu de bons papiers à 7 et 8. Sterling inactif. Peu de mouvement. Traites des banques de 1ère classe 9 7/8. Or 137 3/8. Actions animées à la clôture avec une hausse générale.

Savannah, 9—Coton plus facile, mais non sensiblement plus bas. Mid. 14 1/2. Reçu 2253 balles. Reçu pour la saison 251,545. Cotou longue soie 5313. Exporté pour la semaine 16,101 dont 4808 pour Liverpool, 2235 pour le continent et 10,967 pour la côte. Stock en main 58,112.

New York, 9—Coton plat et en baisse. Vendu aujourd'hui 1800 balles. Mid. 16 1/4.

New York, 9—Argent facile. L'or était ferme à la clôture à 137 3/8.

Louisville, 9—Vendu 61 boucauts de tabac de 4.50 à 6 50. Coton solide à 13 1/2 pour l'Alabama. Farine 7,50. Saindoux 12 1/2. Porc 21. Whiskey nominal de 28 à 30 à l'entrepôt.

Cincinnati, 9—Farine calme, Maïs 85. Avoine en baisse à 68. Coton plat. Middling 14. Whisky, incertain. Bacon 9 1/2. Côtes 11. Graisse inactive à 12 1/4. Sucre 13 à 15. Mélasse de la Nlle-Orléans 80 à 85.

St-Louis, 9—Très peu d'offres en tabac. Farine calme et ferme. Epaules 9 3/4. Graisse calme à 11 3/4. Temps très froid. La navigation est de nouveau suspendue. Le fleuve charrie de gros glaçons.

Augusta, 9—Coton calme. Vendu 580 balles. Reçu 700. Middling 13 3/4 à 14.

Mobile, 9—Coton facile. Vendu aujourd'hui 2200 balles. Mid. 14 1/4. Reçu 1952. Exporté 426.

NOUVELLES DU FLEUVE ET DES RIVIERES.

Louisville, 9—Parti le Nick Longworth, pour la Nouvelle-Orléans.

La rivière monte lentement. 14 pieds dans les chutes. Temps clair. Thermomètre 18.

Cincinnati, 9—42 pieds dans le chenal. Thermomètre 0 au dessus de zéro.

Pittsburg, 9—Rivière 11 pieds d'eau et chute du mercure à 10.

Passe du Sud Ouest, 9, 6 h. P. M.—Baromètre, 30 9°. Vent nord est.

(Dépêches d'hier soir.)

DISCOURS DE NAPOLÉON AU PREMIER JANVIER.

Discours du Président Johnson au 8 janvier.

Liverpool, 9—Coton plat et sans changement.

New York, 9. Sommaire du Câble—Tours et Amiens ont élu des membres de l'opposition au Corps-Législatif.

Le ministre français des affaires étrangères a reçu d'agents diplomatiques, des dépêches, disant que le discours de Napoléon au 1er de l'an a été agréablement accepté comme un gage de paix.

Le cabinet Menabrea aura 35 voix de majorité à la chambre des députés.

Faggott, éditeur du Irish Republican, a été arrêté pour publications séditieuses.

L'empereur de la Chine a demandé le secours des puissances européennes pour défendre son trône.

Philadelphie, 9—La convention des Boys in Blue a nommé Grant pour la présidence.

Indianapolis, 9—La convention démocratique s'est organisée. James J. McDonald, président, endossa dans son adresse le président Johnson.

Chaque comté de l'Etat est représenté.

New York, 9—Le steamer *Rising Sun*, d'Aspinwall, est arrivé avec un million ou or.

Washington, 9 — On dit que Grant a recommandé, par le télégraphe, au général Meade de ne révoquer aucun des fonctionnaires nommés par Pope, excepté sur accusations et investigations.

La célébration de l'anniversaire de la bataille de la Nlle Orléans a été une affaire d'un éclat sans précédent. Le discours de Boyer a été un coup de maître; l'assertion de Stanberry que c'était sa première apparition dans un meeting démocratique et l'ancienne affiliation de Boyer avec le parti et ses remarques ont été reçues avec des applaudissements chaleureux. Le rapport du meeting couvre 15 colonnes de l'*Intelligencer*.

Voici la part que le Président a prise dans la fête. Toast:

"Nous sommes honorés par la présence d'un homme dont le dévouement au principe, et dont le courage dans les plus terribles conflits du pouvoir Exécutif, lui donnent un juste titre au rang le plus près du vieux héros. Je propose la santé d'Andrew Johnson, président des Etats Unis. (Grands applaudissements, les assistants se lèvent de leurs sièges et manifestent un grand enthousiasme.)

Réponse du Président: Le Président se lève et est accueilli par des acclamations prolongées. Il dit:

"En réponse aux allusions qui viennent d'être faites, je n'ai d'autre remarque à faire qu'à renouveler les sentiments qui furent exprimés il y a un an à pareille époque, c'est à dire qu'aucun Etat n'aura droit, sous la Constitution, à se retirer de l'Union, et n'a pas, en se retirant, sous la Constitution, le pouvoir d'exclure le peuple d'aucun Etat en réduisant un Etat en territoire, dépendant d'un seul chef fédéral. Dans le premier cas, c'est une dissolution et une disruption du gouvernement; dans le second une consolidation et l'exercice du pouvoir despotique.

"Les avocats des deux modes se ressemblent ils sont les ennemis de l'Union fédérale et de notre forme républicaine de gouvernement."

Association Médicale — Nous sommes priés d'annoncer que l'assemblée annuelle de cette société, pour élire des officiers et un conseil, aura lieu demain, samedi 11 du courant, dans la salle de ladite société, rue Carondelet No 9, à 6 heures du soir. Les membres comprendront que leur présence est nécessaire dans cette occasion.

Cirque et caravane égyptienne—Jamais cirque n'eut lieu au plus grand succès que la combinaison zoologique et équestre de L. John Robinson qui vient de passer cinq jours au coin des rues Orléans et Claiborne et donnera ses représentations au Cercle Tivoli en pendant trois jours encore vendredi, samedi et dimanche, 10, 11 et 12 janvier, elle exécutera ses brillants exercices et présentera toutes ses merveilles. Il y aura trois jours des matinées à midi. Voyez l'annonce.

Affaires litigieuses.—Nous appelons avec plaisir l'attention de nos lecteurs sur l'annonce publiée aujourd'hui dans nos colonnes par MM. Bush & Goode, avocats exerçant leur profession à la Nlle Orléans, dans les paroisses de l'Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste Marie, St-Martin, et devant la Cour Suprême. M. J. S. Goode a son bureau à Thibodeaux, paroisse Lafourche, et M. Louis Bush, son associé, réside ici, ayant établi son cabinet rue du Camp, No 92, au dessus du magasin de livres de M. J. A. Gresham. Les personnes qui ont des réclamations à exercer dans quelqu'une des paroisses mentionnées, peuvent les confier en toute sûreté à MM. Bush & Goode, dont le savoir reconnu et la bonne réputation de légistes donnent une haute valeur à leurs consultations.

Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—10 Janvier.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	37	degrés.
Midi	42	"
3 heures P. M.	47	"
6 heures P. M.	46	"

NOMINATION. — Sur la recommandation de Son Excellence le gouverneur Baker, M. George W. Compton a été nommé shérif de la paroisse des Rapides, en remplacement de A. J. Sypher, démissionnaire.

INVESTIGATION MARQUEZ.— Cette enquête a été reprise hier soir à 5 heures.

Francis Pénat dépose: Il possède l'allée rue Erato, entre lui et M. Baker et en commun. Il fut surpris de voir le bill se monter seulement à $21 pour sa part, qui lui fut présenté le 21 décembre, longtemps après la fin de l'ouvrage. Il n'a appris l'enquête que par les journaux.

CONTRE-EXAMEN.—La notice envoyée au témoin de paver l'allée portait: "Affaires officielles" et au bas: R glez avec M Baker. Il peut produire les documents.

William Thompson dépose qu'il a tiré l'argent pour lui et pour d'autres. Il ne signait pas. Le Trésorier le payait quand il répondait pour lui et pour les autres. On répondait et on recevait pour des personnes absentes.

Denis Brown, employé au département des rues, dépose qu'il tirait de l'argent au nom de Maylor que John Nelson qui l'employait lui dit de répondre à ce nom. Le témoin a travaillé pour d'autres personnes, sous la direction de Nelson et a été payé par la ville. Il a travaillé à la Métairie chez le père de Nelson et a été payé par la ville.

Pat O'Brien dit qu'il a travaillé chez le père de Nelson, pendant qu'il était employé par la ville, et a été payé par la ville.

M. G. Dennis Cronan dépose: il a eu des contrats de pavage et travaillé des années dans cette ligne d'affaires. Il sait que les charrettes et employés de ville sont employés à transporter du gravois pour réparer les rues: il a vu des charrettes de ville allant au Workhouse, chargées à moitié de pierres et cela dans les derniers 20 jours [Son ingénieur, Sam Burchfield, l'informa qu'il y avait de la fonte éparse ça et là autour de la machine à dessécher de la rue Bienville; il n'a jamais dit à personne qu'un officier avait volé le cuivre de la machine à dessécher. Il ignore qui l'a volé.

Le juge Collens et le colonel Field ont échangé des mots très mordants sur les progrès de l'enquête. Le colonel Field, traitant légèrement cette affaire, a demandé pourquoi il n'y avait pas plus de témoins? Pourquoi ne pas entendre tout individu qui a été employé à conduire un tombereau pour la ville? — L'enquête est renvoyée à samedi soir.

CONTENTIEUX. — La Législature de 1858 avait passé un acte donnant aux Cours de district toute juridiction pour le recouvrement des taxes quel qu'en fut le montant. L'avocat de la ville, prétendant que cette loi est inconstitutionnelle, porte les poursuites devant les juges de paix, toutes les fois que le montant d'une taxe arriérée n'excède pas $100. Sur quoi, mandamus adressé à l'avocat de ville Hustaud ou Heistand, par un greffier ou plusieurs greffiers des cours de district, frustrés dans leurs droits. Mais ce n'est pas tout. Les contribuables condamnés à payer par les Cours de district, demandent maintenant l'annulation des jugements rendus contre eux en vertu d'une loi inconstitutionnelle, et il s'agit de centaines de mille piastres dont la ville a besoin immédiatement et dont la collection sera retardée.

VOL. — Une fille de service, employée par Mme Mendez, qui demeure rue Erato, No 200, a volé, mercredi matin, une paire de boucles d'oreille, trois chandeliers plaqués d'argent, un manteau de femme, divers autres objets et a décampé. On ignore où elle se trouve en ce moment.

UNE AUTRE ACCUSATION. — A J. Crandle, le jeune voleur dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, est accusé, en outre, par J. G. Bienvenu, d'avoir, le 26 et le 29 décembre, emporté du magasin du plaignant, rue du Camp, No 114, un carton de la maison de MM. Kurcheedt & Co, contenant des pièces d'or, des bons et des billets de ville, représentant une valeur de $8.00, avec intention d'en priver les propriétaires. L'affaire a été continuée et le prévenu renvoyé en prison.

RECORDER DU PREMIER DISTRICT. — Geo. Meadows (c), accusé d'avoir volé deux boucauts de sucre, le 8 du courant, au steamer Welcome, lesquels boucauts ont été trouvés postérieurement en la possession du prévenu, a été traduit, hier matin; mais le capitaine du bateau n'étant pas en ville en ce moment, l'affaire a été remise au 4 février.

Henry Woods et John Lewis (tous deux c) ont été traduits sur la prévention d'avoir volé, le 9 décembre, une pièce de velours et une pièce de satin, provenant du magasin de J. B. Ludenbacher, 134, rue du Canal. Les articles ont été trouvés ensuite chez Julia Woods (c), rue Conti, et la dite Julia a été arrêtée comme receleuse. Tous les trois ont été renvoyés devant la 1ère Cour de District. Caution individuelle de $1,000.

Ces expéditions ont été suivies d'autres affaires d'un caractère moins sérieux, mais qui ont valu quelques bonnes amendes au trésor de la ville. Ainsi une résistance à la police a rapporté $20; une violation de l'ordonnance relative aux charrettes de nuit, a rapporté $25; une soulaison, une bataille, un tapage, ont augmenté ce contingent.

De petits voleurs ont valu au Workhouse ou à la prison de paroisse de nouveaux pensionnaires. En conséquence, le recorder Neville n'a pas perdu sa journée.

TROUVÉ MORT—J. B. Ransle, qui tient une grocerie au coin des rues St-Pierre et Marais rapporte qu'un nommé Charles Moreau, qui avait occupé une de ses chambres y a été trouvé mort hier. On croit qu'il s'est suicidé. On ne l'avait pas revu depuis dimanche.

TENTATIVE DE VIOL—Les agents de police McKenna et Sutherland ont été interrogés hier devant le recorder Neville, sur l'accusation d'avoir voulu attenter à la pudeur de Mary Wilson, blanche, dans la nuit du 22 décembre, chez Talia Arbuckle (c) rue des Magasins 271. McKenna a été renvoyé devant la 1re Cour de District. Sutherland a été déchargé.

VOL—La maison de Mme P. Hornor a été visitée par un voleur qui y a pris $80 et quelques papiers de valeur.

CONVENTION.— Le juge Taliaferro préside; 76 délégués sont présents.

M. Cooley, à propos des frais contingents, promet d'intéressantes découvertes concernant les impressions officielles, telles que, selon lui, personne n'eu imagina jamais de semblables.

M. Solomon Moses (c) fait la motion qu'après le 20 du courant aucun membre n'aura droit à un *per diem*. Déposée sur le bureau.

Trinchant, (c) présente une résolution pour nommer un comité de cinq qui sera chargé d'aller voir le gén. Hancock pour le prier d'émettre un ordre endossant l'ordonnance de taxe votée par la convention. Déposée suivant le règlement.

La convention reprend la discussion de constitution et adopte une série d'articles relatifs aux deux chambres représentatives de l'Etat. Nous ne trouvons rien de particulier ni d'intéressant à signaler dans ces articles.

Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 9 janvier.

Il ne s'est rien passé de nouveau, aujourd'hui, sur le marché monétaire. Les banques escomptent un peu pour leurs clients, et dans les rues on achète quelques bons billets (avec garanties collatérales), à 1 1/4 à 1 1/2 par mois. Les billets de second ordre sont à 2 à —, suivant les besoins de celui qui emprunte. Les billets hypothécaires sont cotés à 12 à 15 par an.

L'or a ouvert à 135 1/2 et, après s'être vendu à 135 et à 135 5/8, a clos à 135 1/4 à 135 1/2. On a vendu $1000 à 135, $2500 et $3000 à 135 1/2, $2000 à 135 5/8. Le marché est presque inanimé.—Dans l'argent, $750, en demi piastres américaines, à 130. On n'a pas annoncé de ventes de piastres mexicaines. A la clôture, les piastres américaines étaient cotées à 129 à 130 et les piastres mexicaines à 137.

Le change étranger n'a rien perdu de sa fermeté. Il y a eu assez bonne demande de sterling. Les transactions embrassent: 2,000 livres, connaissement, à 146. 1,000 livres et une forte somme à 146 1/2. 1,600 livres No 1 à 146 5/8, 1,000 livres à 146 3/4, 500 livres, 4,000 livres et une autre somme à 147, 1,200 livres, 3,500 livres et une somme plus forte à 147 1/2, 1,000 livres de banquiers à 149; 4,000 livres de banque à 110 1/2 pour le 1er.—Dans le change sur France, une somme ordinaire, en commercial No 1, à 3 85, 75,000 à 3 83 3/4 et 75,000 à 3 82 1/2.

Le sterling peut être coté à 146 1/2 à 147 1/2 le No 4, connaissement et clear, et 149 le change de banque; le change sur France, à 3,85 à 3 82 1/2 le commercial No 1 et 3,80 le change de banque.

Le change américain a été calme aux cours antérieurs. Les banques ont encore tiré sur New York à 1/2 d'escompte, mais n'ont en a répondre qu'à une faible demande pour les remises. Les ventes de commercial embrassent $10,000 et $40,000 sur New York, à vue, à 11/16 d'escompte, $200,000, en plusieurs sommes, à des banques et autres acheteurs à 3/4 à 1/16, $30,000, et trois montants, 7/8, $10,000, à dix jours de vue, à 1 1/4.

Une vente de 50 actions de la banque du Canal a eu lieu à un prix qui n'a pas été annoncé. La demande est très faible et les cotes sont nominales.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville. Les consolidés sont cotés à 79 à 80 et les émissions en faveur de chemins de fer à 67.

Les billets de ville se sont un peu améliorés. Les gros billets se sont vendus à 15 1/4 à 15 3/4 et 1/2 d'escompte, les petits à 2 à 2 1/2. $800 et $800 en gros billets se sont vendus à 15 1/2 et $3000 en petits billets à 2. La demande de gros billets était assez bonne à 15 3/4. Les billets de l'Etat ont été à 34 à 36 d'escompte. Les prix des billets de la Banque de la Louisiane sont nominaux.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 9 janvier 1868.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 4100 balles qui ont changé de mains à des prix plus forts pour les meilleures qualités, — spécialement pour toutes les listes courantes — mais à des prix plus faciles pour les listes mélangées et les bas grades. Tout en référant aux remarques qui figurent ci dessous, nous cotons comme suit: Ordinary 12 à 12½ c, good ordinary 13 à 13½ c, low middling 14¼ à 14½ c, middling à 14¾ à 15 c, strictement middling 15¼ à 15½ cts, et good middling 15½ à — cts. La demande a été bonne à l'ouverture du marché et les stocks offerts spécialement ceux du coton net, des listes courantes de low middling et de middling blancs—ayant été faibles, ces qualités en conséquence commandé les chiffres les plus élevés de l'échelle. Dans le fait, il a été difficile de trouver à acheter du middling à 14¾ c, sauf, cependant, dans des cas exceptionnels. Le bon et l'extra contant ont commandé une fraction au dessus de nos cotes les plus élevées. La demande a été active et générale et si l'approvisionnement à vendre eut pu suffire aux besoins du moment, nul doute que les affaires eussent pu atteindre de plus grandes proportions. Presque tous les acheteurs se sont plaints de l'exiguïté de l'approvisionnement exposé, car nombre d'entre eux qui étaient disposés à opérer, même aux prix dominants, ont été dans l'impossibilité de le faire faute d'avoir pu trouver les qualités dont ils avaient besoin. La baisse à Liverpool a été grandement neutralisée par le taux élevé obtenu par le change étranger, aussi par une vive concurrence qui s'est établie entre les acheteurs et enfin par la faiblesse de l'assortiment offert.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	3089	
" précédemment	309167	
		312256
		327512
Expédié aujourd'hui	12005	
" précédemment	205867	217872
Stock en mains		109640

FRET—Nous n'avons à mentionner aujourd'hui aucun changement sur le marché il ne s'en est pas opéré aujourd'hui. Nous cotons actuellement comme suit: coton sur vapeurs pour Liverpool à 7/8 d la livre, 1¼ c pour New York, Boston et Philadelphie, $8 par boucaut de tabac pour New York, $7 à $8 par boucaut de sucre, 6 c par gallon de mélasse, farine pour N. York $1 le baril, maïs 25 c le boisseau. Sur voiliers, coton pour Liverpool 19/32 à 5/8 d la livre, pour le Havre 1¼ c, pour Brême 13/8 c, farine pour New York et Boston 65 c le baril.

SUCRE—Il est arrivé hier et aujourd'hui 891 boucauts de sucre. La demande a fléchi et elle n'est actuellement que modérée. Les prix ont baissé de ¼ à 3/8 c la livre et les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 500 boucauts à 7 à 8 cts la livre d'inférieur, 9 à 9¼ c pour le commun, 10 à 10½ c pour le commun, 11¼ à 11¾ c pour le fair, 12 à 12½ pour le good fair, 12¾ à 13 c pour le fully fair, 13¼ pour le prime, 13¾ cts pour la qualité de choix, 11 à 14½ c pour le jaune clarifié, 15½ c pour le blanc et 12½ à 13¼ c pour le seconds.

MELASSE—Il est arrivé hier et aujourd'hui 1398 barils et 27 demi barils de mélasse. La demande de l'article est bonne, mais à des prix plus bas.—3 c de moins le gallon. Ventes aujourd'hui de 850 barils à 70 à 67 et 67½ c le gallon de fermentée et 70 à 72 c la prime non fermentée.

FARINE—La commune et la fine sont en bonne demande, mais la superfine et les grades audessus continuent à être négligés. Il s'est vendu à l'encan de la farine qui a rapporté de bons prix et ces transactions ont embrassé: 52 barils, écoulés à $7 40, 62 à $10 et 100 à $12 25 le baril. Par le commerce régulier 825 barils ont été vendus comme suit: 150 de superfine à des conditions privées, 68 de commune à $7 37½, 40 de double extra à $3 75, 50 de farine pour ce qu'elle vaut à $8, 118 de à $10, 25 de à $11, 74 et 100 de superfine à $9, 23 de à $9 - 5, 75 do à $9 12½ et 110 de double extra à $5 50 le bar.

MAIS—La demande pour l'exportation et pour le commerce est bonne. Dans quelques ventes les prix ont été plus faciles, mais le marché a clos ferme aux prix les plus élevés. Les ventes ont embrassé 17620 sacs dont 3200 de blanc et de blanc mélangé à 92½ c, 6300 do à 93 c, 3000 do à 95 c, 3000 de blanc et de jaune à 95 c, 300 de vert à 87½, 400 et 400 de à 90 c, 160 en mauvais état à 92½, 350 et 500 de blanc à 95 cts le bois eau.

AVOINE—L'avoine n'est guère en demande, mais le stock de l'article est tenu fermement à des prix élevés et une hausse de 5 c le boisseau a été obtenue aujourd'hui. Hier, sans avis préalable, 12? et 138 sacs vendus à 80 c. Aujourd'hui 1000 et 125 sacs ont changé de mains à 85 cts le boisseau.

SON—Le marché est stable et ferme et la demande bonne, 425 sacs, vendus aujourd'hui à $1 90 les 100 livres.

FOIN—Le prime nouveau de l'Ouest se vend en petits lots à $25 le tonneau. 100 et 3?9 balles vendues aujourd'hui à ce prix.

BACON—Pas de demandes dans le commerce en gros et il ne se fait que des ventes par placements et en détail à 9 à 9¼ cts la livre d'épaules, 12 à 12½ c pour les côtés clear ribbed, 13 à 13½ c pour les côtés désossés et 15 à 19 c pour les jambons curés au sucre. Un lot de 10 barriques d'épaules s'est vendu à 9 cts la livre.

SAINDOUX—Le marché est calme aux prix d'hier. Les approvisionnements de l'article sont faibles, mais la demande en est limitée. Nous n'avons à rapporter aujourd'hui aucune vente importante, mais nous cotons le prime en tierçons à 12½ c, et en barillets 13½ c la livre. Un lot de 30 tierçons de prime s'est vendu à 12½ c la livre.

PORC—Il s'est fait quelques demandes aujourd'hui, le marché a été plus ferme et les prix meilleurs. Un lot de 50 barils de porc prime mess, vendus à $16 50 le baril et 50, 100 et 50 barils de mess à $21 25 le baril. Les détenteurs demandent $21 50 le baril de mess et des négociations sont engagées pour quelques ventes. Le mess se vend en détail à $22 50 le baril.

RIZ DE LA LOUISIANE—Nous avons remarqué des ventes qui ont embrassé 100 et 65 barils de riz de la Louisiane à 7 à 7½ ct pour l'ordinaire et 8 à 8½ c pour le prime.

FROMAGE—Hier, 100 caisses de fromage de l'Ouest de qualité inférieure ont changé de mains à 16 cts la livre, et 25 caisses de Western reserve à 14 c.

PIEDS DE COCHON—Il s'est vendu 100 barillets de l'article, en trois lots, à $2 25 le barillet.

VIANDE VERTE—Le marché est calme et les prix de l'article sont plus bas. Un lot de 10 caisses d'épaules vertes s'est vendu à 7 3/8 cts la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 10 janvier 1868.

Arrivé, hier — 275 bœufs du Texas, 186 cochons et 16 vaches à lait.

Vendu — 326 bœufs du Texas, 22 veaux et veaux d'un an.

A vendre—775 bœufs du Texas, 437 veaux et veaux d'un an, 708 cochons, 1661 moutons et 68 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net,	—	10 à —	15
do do 2me qualité,	do	— 8 à —	9
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	30	à	45 —
do do 2me qualité, par tête	20	à	25 —
do do 3me qualité, par tête	10	à	20 —
Cochons par liv., st.	—	8 à —	10
Moutons 1ère qualité par tête	4 00	à	6 00
do 2me do do	2 50	à	3 00
do 3me do do	1 50	à	2 00
Vaches du Texas, avec veau, par tête	30	à	50 00
Vaches à lait, de choix, par tête	80	à	125 00
do de 2e qualité, par tête	50	à	80 00
Veaux de lait par tête	5	à	12 00
Veaux d'un an, par tête	7	à	12 00
Chèvres par tête	1 50	à	4 00

Décédé, le 15 décembre 1867, à Gourgeon, département de Haute-Saône, France, XAVIER LAMBERT, ancien négociant et résident de cette ville pendant vingt-cinq ans.

Société Lusitana Portugaise de Bienfaisance.
—Assemblée générale extraordinaire.—
Les officiers et les membres de cette Société sont priés de se réunir, dans la salle de la Société, Chemin du Bayou, entre les rues St-Claude et Tremé, dimanche prochain, 12 du courant, à 2 heures et demie de l'après midi, pour affaires de haute importance. L'exactitude est requise.
Par ordre du Président.
JOSÉ T. ARANTES, secrétaire.
10janv—3.

Sociedade Portugueza de Beneficencia Lusitana.
ASSEMBLEA GENERAL EXTRAORDINARIA.
Os senhores officiaes é mais membros que compoem esta Sociedade térao a bondade de se reunirem DOMINGO, 12 do corrente, na caza da Sociedade, caminho do Bayou, entre as ruas de S. Claude et Tremé, as 2½ horas da tarde, para tratar de assumptos mùita interessantes a esta Sociedade; se espara toda a pontualidade.
Por ordem do senhor Presidente,
JOSÉ T. ARANTES, Secretario.
10 janv—3f

Società Italiana di Mutua Beneficenza.
I soci sono richiesti d'intervenire all' assemblea generale trimestrale che avrà luogo domenica, 12 gennaio, alle ore 11 A. M., nelle sale del consolato di S. M. il Re d'Italia, situate al No 14, strada St. Anna.
Por ordine del Presidente.
P. MARIÑONI, Segretario.
10 jan—3

Sociedad Menorquina de Beneficencia.
ASAMBLEA GENERAL.
Los miembros que la componen se reunirán el DOMINGO próximo, á las 4 de la tarde, a la Logia Estrella Polar, calle Remparts, entre Esplanada y Historia, para tratar de asuntos de mucha importancia. Se espera puntual asistencia.
Por orden del Presidente,
MARCOS SITGES, Secretario.
10 janv—3f

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴
La Resp∴ Loge L'ETOILE POLAIRE No 1, sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ pour l'Etat de la Louisiane, procèdera CE SOIR à l'initiation de plusieurs prof∴ au degré d'app∴
Tous les Maçons réguliers sont priés d'assister à la cérémonie, qui aura lieu à SEPT heures précises.
Par mandement du Ven∴ E. MARC, 33me.
EUG. CHASSAIGNAC, Secrétaire.
10 janv—1f

Avis AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.
TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1867 et la licence de 1868, sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées au bureau du soussigné, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
L. E. LEMARIÉ, Collecteur de Taxes du Deuxième District.
Bureau Encoignure Chartres et St-Pierre, Maison de Cour. 10 jan—15f

Société Médicale de la Nouvelle-Orléans.
RÉUNION ANNUELLE.
La réunion annuelle de cette Société, pour l'élection annuelle des officiers et du Conseil, aura lieu dans la salle de la Société, au No 9 de la rue Carondelet SAMEDI 11 du courant, à 6 heures du soir. A cette occasion, la nouvelle salle de la Société sera formellement ouverte. L'exactitude est requise.
Par ordre du Conseil.
G. W. DIRMEYER, secrétaire.
10janv—2

LE CAUCASIEN.
MR. AUGUSTE MANNESSIER s'étant associé Mr. GIUSEPPE BOTTERO, reprendra ses affaires à son ancien local, No 14 de la rue Dryades, sous la raison Mannessier & Bottero.
Le nouvel établissement portera le nom de
Le Caucasien
et les propriétaires ne négligeront rien pour s'en rendre digne.
A. MANNESSIER, — O. BOTTERO.
N. B.—Les ordres pour dîners, soupers, &c., sont remplis dans le plus bref délai. Les connaisseurs sont spécialement invités à examiner nos marques de Bordeaux, Bourgogne et Champagne. 10janv—1m

Briques à carrelage,
DE première qualité, en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par EUGÈNE TOURNÉ, 95, Vieille-Levée.
10 janv—4f

PERDUE,
Une CLÉ de porte pour serrure française. La personne qui l'a trouvée, est priée de la laisser au bureau de l'Abeille. 10 janv—1f

Femme égarée.
Il s'est égarée dans la journée du 8 de ce mois, une femme (créole) de petite taille, du nom de LEDA et étant vêtue d'une robe en laine, avec un mouchoir jaune attaché sous le menton, et une paire de petites boucles d'oreilles bleues. La personne qui la ramènera chez Mme Miller, rue Dauphine No 8, entre Bourbon et Dauphine, recevra une récompense libérale. 10 janv—1f

A vendre à l'amiable.
Une charrette à bois, d'une corde en très bon état, aussi un cheval et un mulet, avec harnais en bon état; le tout sera vendu à l'amiable. S'adresser coin Mazant et Bons-Enfants, Troisième District. 10 jan—2

Compagnie d'Exprès du Sud.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1868.
AVIS IMPORTANT.
A partir de cette date, toutes les marchandises confiées à cette Compagnie, entre la Nouvelle Orléans et les villes du Nord et de l'Est, seront expédiées par terre (aux prix réguliers) à moins que l'expéditeur en ordonne autrement.
J. W. AFFRON, Agent.
9 jan—6

BUSH & GOODE, Avocats,
LOUIS BUSH, associé résident, bureau: rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, ce 3 janvier 1868.
L'ÉLECTION annuelle de treize directeurs de cette institution, aura lieu à la maison de Banque le lundi 3 février 1868 de 10 heures A. M. à 3 heures de l'après midi.
H. L. FEIRE, Caissier.
2 janv—2 f. p. s.

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1868.
UNE élection annuelle de neuf Directeurs de cette Banque sera tenue à la maison de Banque, Lundi, le 20 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
GEO. A. FRERET, Caissier.
8 janv—au 21

L'ÉLECTION annuelle des Souscripteurs de la Société des Orphelines aura lieu à l'Asile Poydras, le 16 de ce mois, de midi à deux heures, afin d'élire des Directrices pour l'année.
Par ordre de la Direction.
C. M. PRITCHARD, Secrétaire.
8 janv—au 16

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat—Troisième District, 7 janvier 1868—Conformément à un ordre reçu de l'Auditeur des Comptes publics, je notifie par le présent aux contribuables du Troisième District d'avoir à se présenter à mon bureau immédiatement et à payer la taxe imposée par la Convention constitutionnelle d'Etat.
M. O. TRACY, collecteur des taxes d'Etat, 3me District de la Nlle-Orléans.
Bureau, No 9 rue de l'Esplanade.
8 janv—3f

Carreaux Ridge. DALLES. BRIQUES A FEU. — **Carreaux Ridge. DALLES. BRIQUES A FEU.**
UNE petite consignation en débarquement de navire et à vendre à bas prix par HENRY KNOX & CO.
8 jan—10f

AVIS.
BUREAU DU TRÉSORIER, HÔTEL-DE-VILLE, Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1868.
LES LICENCES DE VILLE sur professions et occupations, pour l'année 1868, sont actuellement dues et payables à ce bureau.
Le terme des paiements expire le 31 du courant. Après cette date, toutes les licences dont on n'aura pas perçu le paiement seront rendues à l'avocat-assistant de la ville, pour être collectées, avec les frais prescrits par la loi.
S HOWELL, Trésorier.
5 janv—3f

Almanach de la Louisiane,
1 Volume in-8o, enrichi de Caricatures.
A vendre chez F. GONTHIER, Encoignure Commune et St-Charles.
PRIX: 25 cents l'exemplaire, $1.75 la douz.
7 jan—15f

Combustible à bon marché.
LE COKE livré à 40 cents le baril, par la Compagnie du Gaz de la Nlle Orléans, rue de la Commune, No 59. 1er jan—1m

A. CASSARD,
BUREAU DE CHANGE,
20..........Rue St-Charles..........20
entre Canal et Commune.
ACHÈTE et vend l'or, l'argent, les billets de ville, les billets d'Etat, les sécurités du gouvernement et tous les billets n'ayant pas cours. 5 janv—1m

REMEDE DE COE
CONTRE LA DYSPEPSIE.
Remède certain contre toutes les Maladies de l'Estomac.

GOUTTES PÉRIODIQUES DE LYON.
Remède souverain pour les irrégularités chez les Femmes.

BAUME DE COE
CONTRE LA TOUX.
Toutes les familles doivent en être pourvues.

En vente chez tous les Pharmaciens.
BARNES WARD & Co., 24 rue Magasin, Agents en gros pour le Sud.
8 janv—1 m—PP

Grand Sacrifice!
Grand rabais! Grande occasion!
Habillements d'hommes et d'enfants
AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT,
CHEZ
LEON GODCHAUX,
81 et 83, rue du Canal, 213, 215 et 217, Vieille-Levée.
Le soussigné offre à partir d'aujourd'hui à sa nombreuse clientèle et au public en général son IMMENSE STOCK d'HABILLEMENTS, CHAPEAUX et ARTICLES DE TOILETTE pour hommes et enfants, au-dessous du prix coûtant.
BILLETS DE LA VILLE AU PAIR.
VENEZ VOIR ET EXAMINER.
LEON GODCHAUX, 81 et 83, rue du Canal, 213, 215 et 217, Vieille-Levée, en face du Marché à la viande.
7 janv—1m

AVIS.
Les personnes qui désireraient acheter les Presses à Coton "MISSISSIPPI et BRANCH" à la vente du Shérif, qui aura lieu le MARDI, 14 JANVIER 1868, peuvent obtenir certaines informations qui leur faciliteront l'achat des dites propriétés, en s'adressant à
BERNARD TURPIN,
No 95, rue de la Vieille-Levée.
8 jan—au14

Propriété à Louer.
SITUÉE rive droite du Mississippi, et en face de Carrolton, bien adaptée pour le jardinage, étant à proximité de la Nouvelle-Orléans. Elle appartient à Mme Vve Edmond Fazende — ayant deux arpents de face sur quatre-vingts de profondeur, avec maison de maître, cuisine, remise, écurie et cabanes pour travailleurs.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux ou à E. V. WILTZ, chez G. W. Bancker & Co, Nos 11 & 13 rue des Magasins.
8 janv—1 m

MALADIES DES YEUX.
LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.
Consultations de 11 à 2 heures au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 26 nov—6m—tlj

RAFFLE.
DEUX BŒUFS No 1 et cinq magnifiques MOUTONS D'ECOSSE, évalués à $2,500.—Raffle le dernier jour de la Foire d'Etat. Sept lots gagnants en tout.
1er lot.........1er choix de bœuf.
2me lot.........2me do do
3me lot.........1er choix de mouton.
4me lot.........2me do do
5me lot.........3me do do
6me lot.........4me do do
7me lot.........5me do do
Le raffle aura lieu sous la surveillance de L. N. Marks, président de la Société Industrielle et Agricole, du Col. G. A. Breaux, de MM. A. Bower, T. Gueran, P. Abadie, J. Mayer et P. Dastilhan.
Les animaux seront exposés à la Foire.—Dix pour cent du montant provenant des billets sera donné à la Société charitable des Pompiers.
Prix du billet..........$1.
On peut acheter des billets chez MM. McCoord & Mehle, au Stock Landing, et aux Fair Grounds.
R. H. BUFORD.
5 janv—3f—PP

Tapis aux prix coûtants.
ELKIN & Co.,
No 3.........Rue Carondelet.........No 3.
La saison étant avancée, ils offrent tout leur stock de TAPIS VELOURS ANGLAIS, TAPIS DE BRUXELLES, TAPIS A 3 PLIS ET INGRAIN. Aux prix coûtants. 28 déc—1mo

NATTES ET TAPIS.
100 pièces nattes, à vendre au plus bas prix du marché avec un assortiment de marchandises sèches.
Par DÉSIRÉ BLANCHARD, Enc. Toulouse et Dauphine.
20 déc—1m

EXPOSITION UNIVERSELLE.
HORTICULTURE FRANÇAISE.
Plantes à Fleurs, Bulbes, Rosiers et Arbres fruitiers, &c.
98..........RUE DE CHARTRES..........98.
MR RONNA a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il arrive tout récemment de France, avec une grande et riche collection de plantes de tous espèces, variée avec soin autant par l'élégance de la plante que par la richesse des variétés.
Camélias de première qualité, en pleine floraison, ayant de 3 à 10 pieds de hauteur; d'Œillets flamands remontants ou fleurs et en boutons.
Le tout à des prix modérés. Des catalogues seront délivrés aux personnes qui l'honoreront de leur visite.
5 janv—6f

VILLE DE PARIS.
No 15 rue Bourbon No 15.
LES dames de la ville et de la campagne sont respectueusement informées que les ateliers de la Ville de Paris sont organisés pour livrer en 24 heures, tout ordre reçu, et qu'à partir de ce jour ses prix de façon d'une robe ou confection simple est fixé à $6, et garnie à $9, 10 et $12.
Soieries riches, confections nouvelles, chapeaux, linges faits à cinquante pour cent de rabais.
4 janv 6f

EN débarquement du navire "Nouvelle Helvétie", de Bordeaux:
200	caisses	VIN rouge Fazle Briand,
50	do	CERISES à l'eau de vie, L. Rambeau,
25	do	FRUITS au jus, assortis do
25	do	VIN rouge Larp Lebeut,
25	do	do do Bagé,
24	do	VIN blanc Château Yquem,
5	do	MOUTARDE de 50 pots chaque,
5	do	do de 24 pots do
50	barr ques	VIN rouge Antoine Fayet aîné,
25	do	do Côte de Rioux,
10	quarts	COGNAC Goldenberg 1865,
10	do	do Henry Sé ... 1860,
40	caisses	SARDINES en 1/2 boîtes, sardines sans arêtes J. Lemarchand,
5	caisses	SARDINES en 1/4 de boîte, sardines sans arêtes J. Lemarchand.

en magasin et à vendre par VOR MAIGNAN & F. LABORDE, Nos 23 et 25 rue Bienville.
5 janv—7

Vin Rouge et Blanc.
EN débarquement du navire St-Cloud, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge, Castelpouriou, 50 barils vin blanc, Sauterne, 100 caisses vin rouge, St-Julien vieux.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62, Vieille Levée.
5 janv—7

Dissolution de Société.
LA Société qui existait entre les soussignés, sous la raison BUTLER, TERRY & CO., est dissoute aujourd'hui, par limitation et par consentement mutuel. Les affaires non terminées seront réglées par F. J. Butler et Thos. L. Terry, qui signeront en liquidation.
W. J. BUTLER,
THOS. L. TERRY,
ADAM GIFFEN,
E. M. RICHESON.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1867. 1er janv—1m

CHAMPAGNE CHS. FARRE,
A REIMS.
50 CAISSES vin de Sillery, qts 12 bouteilles,
20	do	do	pts 24½ do
20	do	vin de Cabinet	qts 12 do
30	do	do	pts 24½ do
20	do	vin Impérial	qts 12 do
20	do	do	pts 24½ do
30	do	do	pts 24 do
10	do	Grand vin Eugénie	qts 12 do
20	do	do	pts 24½ do
vendre à des prix modérés pour clôturer une consignation.
J. J. HERR, No 20 rue Levée, près Gravier
17 déc—1 m PP

AVANCES libérales sur consignations de COTON et autres produits, à nos amis à Hambourg, Havre, Liverpool, Bordeaux, Boston, New-York, &c.
OSCAR BERCIER & CO., No 60, rue des Magasins
oct—3m.PP

Boulangerie de l'Aigle,
Nos 407 et 409 de la rue de Chartres,
(Autrefois Moreau) Troisième District.
H. V. GABIDEL,
A été nommé agent de cette Boulangerie. Les familles, les propriétaires d'hôtels de navires et de bateaux à vapeur y trouveront constamment tout ce qui se rattache en ce genre de commerce. 19 déc—1m

A TORRE & CO.,
MARCHANDS DE LA LEVEE,
MARCHANDS EN GROS ET IMPORTATEURS DE
Fruits étrangers et du pays.
Rue du Canal, No 3.
Entre la rue Delta et la Levée, Entrée de E. Conery & Co, Nouvelle-Orléans.
Ils vendent sur la Levée, sur commission, toute espèce de Fruits, Légumes, &c. 19 déc—1m

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
PENSION à $5 00 par semaine.
Mme DENISE,
PENSION FRANÇAISE,
Rue de la Douane, 126.
CETTE PENSION, sous le rapport du service et de la propreté du linge, peut soutenir la comparaison avec les meilleures tables d'hôtes de la ville.
27 déc—1m

Pension Française.
LE soussigné à l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis de la ville et de la campagne qui désirent trouver une pension tenue à la française et à bon marché, qu'il est à même de les satisfaire.
Nourriture, chambre et blanchissage, de $6 à $12 par semaine, selon la chambre, ou $5 pour la nourriture seulement. Rue Toulouse, No 19.
J. B. LASBENNES.
24 déc—1m

Changement de Local.
LA BANQUE CRESCENT CITY a été transportée au No 39 de la rue du Camp, entre les rues Commune et Gravier. 5 janv—10f

Changement de Domicile.
LE Docteur ORIARD a transféré sa résidence rue de l'Esplanade, No 138, entre Bourgogne et Remparts. 3 jan—1m

MOULOR & DUMESTRE.
IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,
13..........Rue de Chartres..........13.
Anciennement même rue No 109. 23sept—6m

Cadeaux de Noël et de Nouvel An,
Au Magasin d'Albums Photographiques et de Stéréoscopes.
S. T. BLESSING,
24..........Rue de Chartres..........24
STÉRÉOSCOPES de toute espèce; vues stéréoscopiques de différentes parties du monde; groupes et opéras français dans tous les actes, en perfection.
Une grande variété d'Albums et de Bibles
On connaît les beautés et les avantages de l'album; il faut voir la beauté du stéréoscope pour l'apprécier. Venez les voir. Le Stock est plus grand et les prix sont plus bas que ceux d'aucune autre maison.
18 déc—1m—mer. vend. et dim.

Banque du Canal de la Nlle-Orléans
Nlle-Orléans, 6 janvier 1868.
LE 9 du mois dernier, à une élection, par les actionnaires de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année—
Geo. Jonas, — D. McCoard.
J. H. Stauffer, — C. T. Buddecke,
G. W. Babcock, — B. B. Hart.
C. Schneider.
Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Geo. Jonas a été élu président à l'unanimité.
CH. JUMONVILLE, Caissier.
7 jan—15f

34..........RUE DE CHARTRES..........34
IMPORTATION DIRECTE.
J. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
Tient constamment en main un assortiment complet de dernières NOUVEAUTÉS en Drap, Casimirs, Velours, Cachemires, Soies, &c., &c., pour habiller d'une façon élégante et à la dernière mode.
34 - - Rue de Chartres - - 34
24 nov—3m

Machine à Laver et Machine à Tordre le Linge.
CE sont les deux meilleures Machines à laver et à tordre le linge. Elles sont en vente chez le propriétaire, L. HUBER, au coin des rues Magasins et Lafayette, No 107, Nouvelle-Orléans. Pour plus de détails, faites demander les circulaires.
1er janv—1m PP — LEWIS HUBER.

Déménagement. Déménagement.
LE "NEW ORLEANS SAVINGS INSITUTION" est transférée du No 142 au No 137, rue du CANAL entre Dauphine et Bourgogne. 3 janv—1m

Avis.
LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre l'ancienne société de SEYMOUR, JEWELL & BARTLETT sont priées de les présenter au soussigné pour le paiement. Les personnes qui doivent à la dite société payeront entre les mains du soussigné qui est seul autorisé à toucher ce qui est dû à la société.
H. CASTAREDE.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1867. 1er jan

No 49 - - Rue Royale - - No 49
L. UTER
ANNONCE à ses amis et au public de la ville et de la campagne qu'il a reçu des derniers arrivages d'Europe et du Nord et a maintenant en magasin le plus grand assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans, savoir:
Glaces françaises et allemandes, Tableaux à l'huile, Chromos, Gravures; Lithographies coloriées et unies; Albums; Corniches de fenêtres, Stores, Rideaux de dentelle, Bandes de rideaux; Cadres de portraits, à forme ovale et à photographies, tous les variétés; Glands et Cordes de portraits, Articles d'Artistes. Ouvrages d'architecture, etc, etc, et divers articles de ménage trop nombreux pour figurer sur cette liste.
N. B.—Un beau Mobilier de salle à manger, en chêne clairé, français, et une très belle Bibliothèque et Secrétaire importés, à vendre au comptant, aux plus bas prix possibles.
Il étame les vieilles glaces et dore les vieux cadres.
18 déc—1m

J. J. E. PLANCHARD,
AVOCAT,
a transporté son bureau au
No 96 de la rue de la Douane, près Royale
1er janv—1m

CONFISERIE.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'il vient de recevoir de France 3,000 livres de fruits cristallisés qu'il vendra au prix de 50 cents la livre. Il a en outre une grande variété de BONBONS, PETITS FOURS, PATISSERIES, GATEAUX, PIÈCES MONTÉES, etc., qu'il vendra à très bon marché. Il se charge de repas de noce et de baptême, de banquets, ambigus, etc.
F. NADEAUD, Coin Royale et Orléans.
24 déc—1m

HARENGS DE HOLLANDE,
Reçus directement par le navire ISLAND HOME.
SAVON DE A. BILLAUD.
ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.
A vendre par S. MESSE, No 5 rue Tchoupitoulas.
8 jan—3 ou

C. JAUBERT & Co.,
20..........*Rue de Chartres*..........20
APPELLENT l'attention des Marchands de la ville et principalement de ceux de la campagne, sur leur stock de Marchandises sèches, tout récemment achetées à la baisse.
Ces marchandises sont bien assorties, de joli choix, de bon goût, et toujours meilleur marché qu'ailleurs.
Les ordres seront remplis avec soin et promptitude. 27 déc—2m

PARFUMERIE,
Articles de Toilette.
LIQUIDATION.
71, *rue de Chartres, à côté de l'Abeille.*
—VENTE AU PRIX COUTANT—
POUR cause de mauvaise santé, les soussignés vendront, en gros et en détail, au prix coûtant tout leur stock de parfumerie fine et ordinaire, importée et du pays ainsi que les articles de toilette. Nous vendrons aux marchands à des prix exceptionnels; aux barbiers nous ferons un rabais sur les prix auxquels ils sont dans l'habitude d'en acheter. Nous avons une grande quantité de verrerie pour parfumeurs et pharmaciens, plus de 500 mille étiquettes pour parfumeurs; nous vendrons ces articles à un prix très bas. Nous vendrons notre établissement en bloc, à l'amiable; belles installations, un fonds de magasin bien monté; une quantité de matière première à vendre au prix coûtant. Nous invitons notre nombreuse clientèle à venir profiter du bon marché.
J. ANGELLOZ & CO.
24déc—1m

A VENDRE.
LES installations d'un café situé rue de Chartres, No 82. L'acheteur pourra avoir la continuation du loyer de la maison. S'adresser à J. CAZAUX, Rue Vieille-Levée, 73.
3 janv—6

A VENDRE.
Bonne occasion—Plusieurs résidences, cottages et lots à bâtir dans les différents districts de la ville. Certaines de ces propriétés sont avantageusement situées pour des Groceries. Aussi, plusieurs résidences à bon marché.
On avance des fonds sur hypothèque.
JUSTE FONTAINE, courtier, No 5 rue Royale, près de la rue Canal, au premier.
8janv—6t PP

A louer,
Une maison située rue Kerlerec entre Claiborne et Derbigny, avec cuve, etc.
S'adresser chez M. Dufour, coin Esplanade et Derbigny. 21 déc—PP

Maison de maître à louer.
Encoignure Bourbon ou Bagatelle et Paix, à un îlet des chars de la rue de l'Esplanade, contenant dans la maison principale 2 salons avec arches, 5 chambres à coucher, une galerie fermée derrière et un grand vestibule, une cuisine, chambre à bain, cave, ainsi que 3 chambres au dessus de la cuisine. Dans l'arrière-cour se trouve une remise et une chambre au dessus de la cuisine; un poulailler etc; candélabres, gaz et water works, cour en pierres plates ainsi que parterre. — Prix modéré. — S'adresser à THOMAS & SPEAR, 36 rue Bienville
5janv PP

Ancienne pharmacie d'Estouville, en coignure Morales et Promenade Carondelet—Médicaments choisis, prescriptions remplies consciencieusement et à prix modérés. Assortiment de médicaments patentés français, anglais, allemands et américains. Traitement de maladies secrètes et chroniques des deux sexes.
Consultations en anglais, en allemand, en français, en italien, en espagnol et en slave.
2nov—1an.

Restaurant de l'Indépendance.
AVIS AU PUBLIC.
A partir du 1er janvier 1868, Pour $5 00 par semaine, 2 bons repas par jour—au No 243 Vieille Levée.
Déjeuners à 10 heures et à midi.
Dîners à 4 heures et 6 heures.
VIN A CHAQUE REPAS.
M. Charles Levy, propriétaire de cet établissement fera tous ses efforts pour contenter les personnes qui voudront bien prendre pension chez lui.
31 déc—1mo

AUGUSTE BROUÉ
CAMPEMENT - RESTAURANT.
Le soussigné ouvrira le 2 Janvier au No 221, rue de Chartres près de Dumaine et Saint-Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme celui qu'il a déjà tenu.
AUGUSTE BROUÉ.
1er janv—1m

JAYME MAGI,
IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE
72..........rue de la Commune..........72.
$47,400 CIGARES!!
Si l'on examine bien ce grand stock de Cigares, on verra que c'est le meilleur sous tous les rapports. A vendre par l'importateur au plus bas prix du marché.
20 nov—3m

GRAND RABAIS DE 25 p. 0/0.
C. ROUYER, EN LIQUIDATION.
139..Encoignure Chartres et Toulouse..139
VIENT de recevoir un splendide assortiment d'ORFÈVRERIE, BIJOUTERIE, HORLOGERIE en or et en argent.
LUNETTES, PINCE-NEZ, en or, argent, écaille et acier.
COUVERT ALFÉNIDE.
Pose les verres de lunettes. 22 déc—1m

Fusils Créoles! Fusils Créoles!
E. J. WATKINSON,
SUCCESSEUR de DART et WATKINSON
Rue St-Charles, No 53, Nlle-Orléans.
ANNONCENT à ses amis et au public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de fusils importés expressément pour l'ancienne maison DART & WATKINSON
Et fait avec soin pour les chasseurs créoles.
Il vend tout ce qui se rattache aux armes Lefaucheux et celles qui se chargent par la culasse.
12 déc—1m mard jeudi et dim

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!
Les soussignés, agents de C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance fabricants de
Fusils Fins Doubles et Simples,
annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, etc.
En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils rayés et bien conditionnés, aux plus bas prix ordinaires.
McLEAN & OLIVIER, 50, rue du Canal.
20 nov—3m

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky
POUR LE 9 JANVIER. — CLASSE 14
Plan de Police.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
67	47	58	33	64	31	9	36	78	23	18	28	

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées.
C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York, dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St. Louis et d'autres journaux; que les tirages seront toujours exacts.
24déc—1m.

Ville de la Nouvelle-Orléans.
Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat.
Second District, 2 janvier 1868.
EN conformité avec l'ordre qui suit, je notifie aux contribuables du Second District de passer à mon bureau et de régler immédiatement ladite taxe.
L. E. LEMARIÉ, Collecteur des taxes d'Etat pour le Second District de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues St-Pierre et Chartres.

BUREAU DE L'AUDITEUR, ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1867.
A L. E. Lemarié, collecteur des taxes d'Etat pour la paroisse d'Orléans, Second District.
Monsieur: — La convention constitutionnelle d'Etat, actuellement en session dans cette ville, ayant passé une ordonnance qui lève une taxe de un dixième de cent au dollar sur toutes les propriétés imposables, pour payer les dépenses de ladite convention;
Vous êtes par le présent requis de procéder immédiatement à la perception de ladite taxe, que vous rapporterez comme "taxe de la convention" et que vous établirez sur l'assessement de 1867; et qui sera payable "seulement en monnaie légale des Etats-Unis."
Vous paierez au trésorier de l'Etat à l'expiration de chaque décade, sous serment, toutes les sommes perçues par vous en vertu de cette ordonnance, moins le montant de votre commission, qui est la même que pour la perception des autres taxes; et vous ferez votre règlement final pour ladite taxe le premier ou avant le premier jour d'avril 1868.
Les propriétés imposables dans votre paroisse, sur l'assessement de 1867, étant de $39,991,209, la taxe sera de $39,991.20.
Ci-inclus est une copie de l'ordonnance dont il s'agit. Très respectueusement.
H. PERALTA, Auditeur.
3 janv—10f

Grande Réduction de Prix!!
L. BRETON,
30.....RUE DE CHARTRES.....30
Encoignure Douane,
A l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'il offre à vendre toutes ses marchandises de NOUVEAUTÉS D'HIVER à une GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
Son assortiment se compose principalement de Soieries riches, Lainages et Etoffes de fantaisie pour Robes, Chapeaux, Coiffures, Fleurs Rubans, Dentelles, Lingeries, Châles; Confections en Velours, Soie et Drap; Ombrelles, Eventails, &c., &c.
Aussi un lot de SOIERIES UNIES, qualité de 65 à 85 la yarde. 15 déc—1m

Charbon---Une piastre---Charbon.
Charbon Pittsburg de la meilleure qualité livré à raison d'UNE PIASTRE LE BARIL, dans tous les quartiers de la ville. Charbons Anthracite et Cannel aux plus bas prix du marché.
W. G. COYLE & CO., Bureau rue Gravier, No 142.
Dépôt, au coin des rues Magasins et Girod. 9 janv—8

Charbon! Charbon!
PITTSBURG à $1 00 le baril.
CANNELL à $1 25 le baril.
ANTHRACITE à $12 00 la tonne.
Tous de première qualité, livrés à domicile, à vendre par J. E. DE ROSENORN. Bureau et dépôt 104 Rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.
9janv—3f

A vendre, pour cause de départ,
La grocerie bien assortie, située près le marché St-Marie. On la vendra à très bas prix. S'adresser à Avet & Cambon, rue de la Vieille-Levée. 9 janv—3f

Charbon de Pittsburg à une piastre le baril. Charbon Anthracite à $12 le tonneau.
A livrer dans tous les quartiers de la ville. On reçoit les ordres sur la Levée, en face de la rue de l'Esplanade, sur la Levée, près la rue Louisa; au No 6 rue Carondelet.
D. STICKNEY, Rue Carondelet No 6.
7 janv—10f

A Vendre.
A vendre, à un prix raisonnable, le contenu d'une GROCERIE située coin Lafayette et Gara. Pour plus amples informations s'adresser au bureau.

Grocerie à vendre.
UNE Grocerie ayant une bonne clientèle, située à l'encoignure des rues St-Antoine et Bons Enfants, Troisième District. Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

Le Docteur L. DUPERRON, dentiste, rue Bienville No 66, encoignure Royale, prévient le public qu'il est toujours prêt à exécuter tout ce qui se rapporte à la chirurgie et à la mécanique de la dentisterie. Les heures de consultation sont de 8 A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Les pauvres sont traités gratis. Aux personnes de la campagne et aux étrangers, ses soins leur seront donnés dans un temps très court. Prix modéré. 31 déc—1m

Le Dr. F. H. Knapp,
Chirurgien dentiste.
A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exerce toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations, qui ne sont pas connus à la Nlle-Orléans pour quiconque de son procédé prothétique, est absolument sans douleur et sans le moindre danger.

PLUS DE MAUX DE DENTS
E. RABASSE,
Chirurgien-Dentiste.
Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St-Pierre et Royale.
ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.
Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. a. m. à 3 h. p. m. 17 mai

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
196..........RUE DU CANAL..........196
entre Bourgogne et Remparts où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dentaires.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
10 mai

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
Cabinet et domicile No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.
Extraction de dents sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24mars PP

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Enc. Conti et Bourgogne.
22 août

Docteur A. Landry
De la Faculté de Médecine de Paris.
No 80, rue du Maine, encoignure Royale.
TRAITEMENT HOMOEOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.
Consultations de 1 à 3 heures.
1nov—3m

Briques à feu, Pierres plattes, Ardoises.
AU No 14 de la rue d'Espagne et à ... poteau No 29, Troisième District, à vendre ... lus ... gré des acheteurs par HENRY KNOX & CO. Rue de la Commune No 192.
23 déc—1m

Bois, Charbon, Sable, &c.
J. C. KATHMAN,
(Fabrique de Toits des Toupoussés).
Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage.
RUE BIENVILLE, No 231,
Coin Marais, Nlle Orléans
LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 35 du Mechanics Exchange seront remplis sans délai. 24 déc—1m

Bois à brûler.
BOIS de chêne première qualité, livré à domicile à 6 piastres et demie la corde.
S'adresser rue de Chartres 398 encoignure Madison.
7 jan—6f

Bois de charpente.
LE soussigné, agent de plusieurs moulins de bois de cypre informe le public qu'il est prêt à remplir les ordres pour du bois de cypre de toute description à des prix très réduits.
Il invite les entrepreneurs, charpentiers, couvreurs à venir s'assurer de l'exiguïté de ses prix, à son chantier, encoignure Claiborne et Dumaine.
TH. FOSSIER.
17déc—1m

Frêne. Frêne.
A VENDRE—25 cordes BOIS DE FRÊNE, partiellement sec. S'adresser à la briqueterie Jourdan, au dessous de la rue Pologne, près du Couvent.
3 janv—8

Boi de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix très bas. Entrée pour clôturer une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 184
juin—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ.
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et Bertrand, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des châssis de portes, des persiennes, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce aux plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19oct—1an

BOIS DE CONSTRUCTION
VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par
V. DEMORUELLE, Coin Toulouse et Bassin.
Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
15février—1 an